



« Chers adhérents, chers amis,
Interco' Outre-mer a le plaisir de vous présenter ses récentes actions et les prochains événements à ne pas manquer. Nos efforts pour défendre les intérêts de nos adhérents s'intensifient, et les avancées témoignent de notre engagement constant.

Bonne lecture ! »

Lyliane Piquion-Salomé

Présidente d'Interco' Outre-mer



LA NEWSLETTER

N°24 - Juin 2024



ÉDITO

Rencontre avec Éric Hoffmann, président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de La Réunion - Mayotte

QUEL EST VOTRE RETOUR SUR VOTRE PARTICIPATION AUX COP FONCIER ET QUELLE EST, SELON VOUS, L'IMPORTANCE DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES ENTRE LES ACTEURS DU FONCIER ?

Le Recueil d'observations, de propositions, et d'alertes sur le foncier en outre-mer, élaboré par Interco' Outre-mer, est un document qui identifie très bien les problématiques rencontrées en la matière sur nos territoires. Il contient de nombreuses idées et **propositions ambitieuses et innovantes**.

La COP Foncier qui s'est déroulée à Mayotte en mai 2024 a été l'occasion de confronter les expertises de tous les acteurs de la question. Les trois ateliers ont été organisés sur des problématiques précises et

efficacement encadrés par Caroline Cunisse et Philippe Schmit. C'est dans ce cadre que j'ai été invité à présenter la **voix des géomètres-experts**. J'ai pu attirer l'attention de chacun sur les problématiques rencontrées au quotidien dans nos cabinets.

QUELS SONT LES RÔLES ET LES TYPES D'ACCOMPAGNEMENT QUE LES GÉOMÈTRES OFFRENT AUX COLLECTIVITÉS ?

Le géomètre-expert est le garant d'un cadre vie durable. Il apporte aux collectivités des solutions, grâce à ses expertises techniques et juridiques. Il questionne les projets territoriaux sur leur rapport à la nature, la mobilité, les mixités fonctionnelles et sociales ainsi que l'adaptation aux dérèglements climatiques. Il intervient sur les sujets fonciers et topographiques, mais aussi en matière d'urbanisme, d'ingénierie ou encore de délimitation de la propriété des personnes publiques. Il est le **partenaire des collectivités** pour tous leurs projets d'aménagement et de cadre de vie.

L'Ordre des géomètres-experts est à ce titre partenaire de Mairie 2000 et dispense de nombreuses formations aux élus. Notre portail GEOFONCIER (<https://www.geofoncier.fr>), N°1 de l'information en ligne, est un outil de référence pour tous les agents territoriaux.

En 2022 à La Réunion, l'Ordre des géomètres-experts a organisé un colloque sur la propriété des personnes publiques qui a rassemblé plus de 80 participants de toutes collectivités territoriales, l'État et plusieurs établissements public.

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR LES ASSISES PRÉVUES EN JUILLET ?

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière sont un rendez-vous inédit, organisé par l'Ordre des géomètres-experts, et qui rassemblera, **les 3 et 4 juillet**, l'ensemble des acteurs de l'aménagement des territoires et du cadre de vie.

La loi Climat et Résilience impose à toute la filière du cadre de vie, des élus aux acteurs publics et privés, une nouvelle stratégie de sobriété foncière. La trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN) nous demande de repenser collectivement notre rapport au foncier pour proposer de nouveaux outils d'aménagement qui nous permettent de continuer à développer nos territoires tout en concevant des cadres de vie durables et humainement acceptables. Nous formulerons à cette occasion **17 propositions concrètes**.

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière se dérouleront en multidiffusion à **Aix-en-Provence, Épernay, Fort-de-France et La Rochelle**. Au programme, un contenu exigeant avec des intervenants de renom et des thèmes adaptés à la diversité des territoires.

Élus, urbanistes, architectes, paysagistes, promoteurs, agent de l'État et des collectivités locales sont invités à y participer pour concevoir ensemble des cadres de vie durables et faire de la trajectoire de sobriété foncière une opportunité, et non une contrainte, pour nos territoires.

Pour des informations complémentaires, rendez-vous sur <https://www.lesassisesnationalesdelasobrietefonciere.fr>

RETOUR SUR ...

... les cop foncier outre-mer

3 ateliers en présentiel et 6 visioconférences inter territoires

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion

Fin mai, trois ateliers, sur l'indivision, les autorisations et la police de l'urbanisme, la planification et un séminaire sur l'adaptation des modes de construction aux réalités locales, ont rythmé quatre jours de présence d'Interco' Outre-mer à Mayotte. Les acteurs du foncier dans leur grande diversité ont répondu à l'invitation. Élus et cadres des collectivités, parlementaires, notaires, géomètres, généalogistes, police municipale, services de l'État, CAUE, EPFAM, GIP CUF...) ont collectivement contribué à enrichir les pistes de propositions d'Interco' Outre-mer.

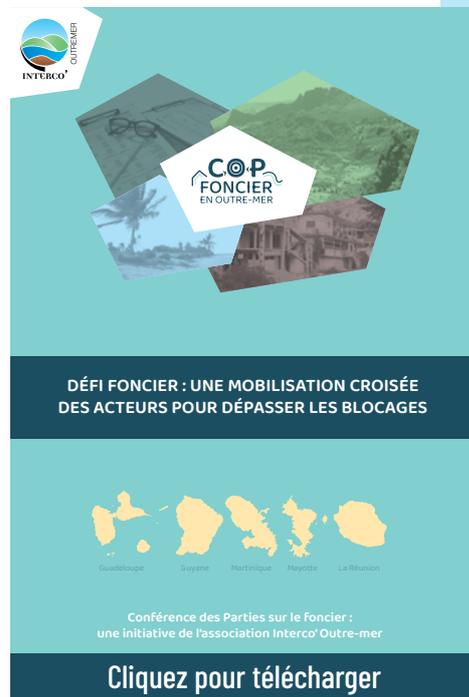
On le sait, les enjeux sur ces thématiques sont vifs. « L'ampleur et la diversité du sujet foncier méritent sûrement qu'ils fassent l'objet d'un texte spécifique au parlement sous forme, par ex., d'une loi foncière Outre-mer tenant compte des enjeux communs mais aussi des spécificités de chacun des territoires lorsque cela s'avère nécessaire. Il nous faut rassembler les différentes initiatives (dont celle du Sénateur de Mayotte Thani Mohamed Soilihi dans les années récentes, les assises et conférences menées sur le foncier dans certains territoires, les travaux d'Interco 'Outre-mer ...) pour gagner en lisibilité et en efficacité » souligne en ouverture de la séance de clôture le Vice-président d'Interco' Outre-mer, Ahmed Rama.

Les propositions issues de cette riche semaine à Mayotte reposent sur l'idée centrale que Mayotte est un territoire en « construction » et qu'il est sur le sujet foncier un territoire en « transition ». Il exige plus encore un dialogue conforté et régulier entre acteurs et une plus grande visibilité de leurs rôles respectifs. Une satisfaction pour les élus d'Interco' Outre-mer d'impulser une mobilisation croisée de ces acteurs.

Rachadi Saindou, président de la Cadema, qui a accueilli les travaux de la semaine, a souligné lors de son discours « L'évolution des enjeux, les reconfigurations spatiales et territoriales, ou encore les changements de contexte agricole et la montée des préoccupations environnementales, font que les questions foncières se posent en des termes nouveaux, donnant lieu à la mise en place de nouveaux outils et à l'actualisation des anciens ; ainsi qu'à une reconfiguration des acteurs impliqués dans les processus de gestion du foncier ».

Mayotte est confrontée à une exigence de transformation culturelle pour que les règles d'urbanisme soient comprises et acceptées par tous, pour que la notion de propriété n'exclut pas l'intérêt général et le besoin de projet de territoire. L'accompagnement des administrés s'impose avec force. Une mission qui repose pour partie sur les cadres techniques mais qui met en exergue l'importance de la sensibilisation par le politique local et sa responsabilité de proximité largement soulignée à l'occasion des débats. Les phénomènes de la construction illicite et de l'indivision qui handicapent très fortement le territoire voire qui obèrent son avenir proche méritent d'être mieux observés pour que, sur la base d'un constat objectif et partagé, les plans de communication et de sensibilisation de la population puissent être élaborés.

Mayotte est tout autant confrontée à une exigence de fermeté qu'à un impératif de souplesse. Souplesse en ce que ses impératifs de « rattrapage » doivent être considérés dans les dispositions et l'application du droit national. Peut-on, sur une période transitoire, assouplir certaines exigences légales dans les domaines de l'urbanisme et du foncier ? Fermeté en ce que Mayotte doit mettre fin au plus vite au laissé faire. Une ambition qui renvoie aux enjeux soulevés par la charge et l'encombrement judiciaire et qui nous invite à réfléchir à de nouvelles organisations de la justice (avec par ex. la création d'un tribunal ou d'une chambre foncière ou encore d'une commission de conciliation foncière).





Dans la continuité des ateliers à Mayotte les élus et cadres des intercommunalités adhérentes ainsi que les acteurs du foncier des 5 territoires ont été invités à participer à un ou plusieurs des ateliers de travail inter territoires sur les problématiques liées à :

1 / L'indivision (aspects financiers et fiscaux ; procédure ; relation entre les différents acteurs impliqués ; notification ; médiation ; communication...), les 29 et 30 mai

2 / Les autorisations et la police de l'urbanisme (impacts de la construction sans autorisation ; l'adaptation des AU aux particularités ultramarines ; l'organisation de la police de l'urbanisme...), les 3 et 5 juin

3 / La planification et le ZAN (recensement et démographie ; adaptation des documents d'urbanisme et du ZAN aux contextes ultramarins ; cadre juridique du SAR...), les 12 et 13 juin

À travers ces différents ateliers ont été formulées des propositions sur les sujets de l'indivision (ses aspects financiers, fiscaux, l'organisation de son suivi, le développement d'une aide sociale à sa résolution, les modes de gestion en cas de défaillance...), du titrement et de la prescription acquisitive, des enjeux de planification (les dérogations qui pourraient être offertes aux PLU, les contraintes et difficultés opérationnelles soulevées le du « Zéro artificialisation nette » ...) des autorisations d'urbanisme et la police de l'urbanisme.

... la Loi littoral

1^{ère} réunion du GT ANEL / Interco' Outre-mer

L'ANEL et Interco' Outre-Mer ont installé un groupe de travail dédié à l'application de la loi Littoral en Outre-Mer ». La 1^{ère} réunion s'est tenue le 16 mai dernier. Sans qu'il ne vise à réinterroger l'existence même de la loi Littoral jugée pertinente dans ses fondamentaux. Ce groupe de travail vise à établir des positions partagées entre les deux associations et à nourrir les propositions d'évolutions qu'elles peuvent collectivement adresser aux pouvoirs publics. Les enjeux de l'Outre-mer peuvent en outre éclairer les réflexions à conduire sur les littoraux de l'hexagone. **La deuxième réunion aura lieu en visioconférence le mercredi 3 juillet 2024 à 14h (heure de Paris).**

À cette occasion, François Benchendikh, Maître de conférences en droit public à Sciences-Po Lille, interviendra sur les aspects juridiques de l'application de la loi littoral, ses principes généraux et ses particularités en Outre-mer.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail merci de prendre contact à c.cunisse@interco-outremer.fr



... le 3^{ème} webinar dédié à l'assurance des collectivités locales

Dans un contexte où de nombreux élus dénoncent les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour assurer leur collectivité ou maintenir leur contrat d'assurance dans des conditions raisonnables, Intercô' Outre-mer a décidé de consacrer ses 3 premiers webinaires (dans le cadre du cycle de webinaires qu'elle organise tous les 1ers mardis de chaque mois) au phénomène de mal assurance et sous assurance pour les collectivités d'Outre-mer. L'objectif d'Intercô' Outre-mer est de sensibiliser ses adhérents, d'identifier collectivement les obstacles et les voies de progrès possibles.

De manière synthétique et pour comprendre l'enjeu du sujet, il faut avoir en à l'esprit que les collectivités locales d'Outre-mer se retrouvent de plus en plus exposées à des événements climatiques et naturels imprévisibles et dévastateurs et, de fait, confrontées à des enjeux nouveaux dans leur relation avec les assureurs (difficultés dans la contractualisation ; résiliation unilatérale ; délais d'expertises et d'indemnisations ; coût et augmentation des primes d'assurance ; actions de prévention et d'anticipation des risques ; ...).

La question de l'assurabilité des collectivités suscite diverses interrogations, plus particulièrement les répercussions du changement climatique, la gestion et l'entretien des biens, les stratégies de prévention des risques, la capacité à gérer financièrement ces risques, la législation régissant la souscription des contrats d'assurance, ainsi que la structure du marché de l'assurance pour les collectivités.

Intercô' Outre-mer se félicite de la mobilisation des personnes ressources sur le sujet. Ainsi, lors de la première session, le mardi 2 avril, les adhérents d'Intercô' Outre-mer ont eu le plaisir d'échanger avec **Thomas Fromentin, vice-président d'Intercommunalités de France et président de l'agglomération de Foix-Varilhes**, qui a présenté les travaux et propositions du réseau national des intercommunalités.

Lors de la deuxième session, le mardi 7 mai, **Alain Chrétien, co-rapporteur de la mission gouvernementale, président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et maire de Vesoul**, s'est exprimé sur les propositions de la mission sur l'assurabilité des collectivités. **Nadine Hafidou, vice-présidente de la Délégation aux Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE)** est revenue sur la contribution de la Délégation aux Outre-mer du CESE saisie du sujet « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques ».

La troisième et dernière session qui s'est tenue le mardi 4 juin dernier a permis aux participants de prendre connaissance des conclusions de la mission d'information du Sénat concernant les difficultés assurantielles des collectivités territoriales, en présence de **Jean-François Husson, Co-rapporteur de la mission d'information du Sénat, Sénateur de la Meurthe et Moselle**.

Le phénomène assurantiel est une véritable préoccupation pour les collectivités d'Outre-mer. Et même dans le cas où une collectivité ne rencontrerait pas de difficultés particulières, il est essentiel de sensibiliser et de comprendre les enjeux liés au sujet de l'assurance. C'est aussi tout l'intérêt du réseau Intercô' Outre-mer.

COLLECTIVITÉS ET ASSUREURS : DES LIENS À REDÉFINIR FACE À LA MULTIPLICATION DES RISQUES



À NE PAS MANQUER ! ...

23 septembre 2024

... Colloque annuel de l'USHOM à l'Assemblée nationale



USHOM
UNION SOCIALE POUR
L'HABITAT OUTRE-MER

Le 23 septembre se tiendra le colloque annuel de l'USHOM sur le logement social Ultramarin, sous le parrainage de la Délégation aux Outre-mer à l'Assemblée nationale. Le préprogramme est en cours d'élaboration. En attendant réservez ces dates. Interco' Outre-mer est partenaire de cet évènement.

COLLOQUE
DE
L'USHOM

23
SEPTEMBRE

PALAIS
BOURBON

SAVE

THE

DATE

du 16 au 18 octobre 2024

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

**Évènement organisé par Intercommunalités de France. Pour plus de détails, consulter le site de la convention :*

<https://www.conventioninterco.fr/fr>

Pensez à vous inscrire et à réserver rapidement votre hébergement !

... 34^{ème} Convention d'Intercommunalités de France* au Havre

Communes, intercos, mêmes combats ! La 34^e convention d'Intercommunalités de France, congrès d'élus décentralisé le plus important du pays, aura lieu cette année au Havre, du 16 au 18 octobre, sur la thématique « Interco-communes : faire bloc ensemble » (...) Continuer sur le site d'Intercommunalités de France :

<https://www.intercommunalites.fr/actualite/34e-convention-dintercommunalites-de-france-au-havre/>

16 octobre 2024

... la Rencontre des intercommunalités des Outre-mer

Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer, dans le cadre de leur partenariat, impulsent une nouvelle dynamique ! Une matinée dédiée aux Outre-mer figure au programme de la 34^{ème} Convention. Cette matinée consacrée aux intercommunalités d'Outre-mer aura lieu le mercredi 16 octobre. L'occasion de se retrouver pour débattre des enjeux spécifiques à ces territoires, et de renforcer le plaidoyer au service des intercommunalités d'Outre-mer.



L'e-mag OUTRE-MER grandeur Nature de Mai - Juin



L'édito de cette 22^{ème} édition est signé par **Cyrille Melchior, président du Conseil départemental de La Réunion**. L'e-mag ultramarin de l'environnement valorise les belles initiatives pour la biodiversité et le développement durable dans tous les Outre-mer.

Retrouvez la rédaction (p.38 à 41) d'Interco' Outre-mer consacrée aux Intercommunalités de Mayotte et leurs priorités en matière d'environnement. Les Présidents des 5 intercommunalités et des Eaux de Mayotte ont tous ont répondu à la question « Quelles sont les priorités de votre intercommunalité, face aux défis auxquels Mayotte est confrontée » ?

Découvrez les 5 interviews présentés dans cet e-mag



RACHADI SAÏDOU,
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DEMBÈNI-
MAMMOUDZOU
(CADEMA)



**ALI MOUSSA
MOUSSA BEN,**
PRÉSIDENT
DE LA
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
SUD DE MAYOTTE
(CCSud)



**SAÏD MAANRIFA
IBRAHIMA,**
PRÉSIDENT
DE LA
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CENTRE-
OUEST DE
MAYOTTE (3CO)



**ARCHADI
ABASSI,**
PRÉSIDENT
DE LA
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE PETITE-TERRE
(CCPT)



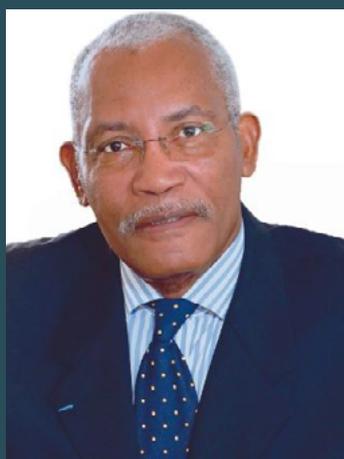
**ASSANI SAÏDOU
BAMCOLO,**
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND NORD
DE MAYOTTE
(CAGNM)



**AHAMADA
FAHARDINE,**
PRÉSIDENT
DU SYNDICAT
DES EAUX
DE MAYOTTE

Feuilletez le dernier magazine OUTRE-MER grandeur nature

Hommage



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Pierre Samot.

Pierre Samot restera une figure emblématique de la politique martiniquaise. Son engagement inébranlable pour la commune du Lamentin et pour l'ensemble de l'île a été marqué par de nombreuses réalisations.

Ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui ou de le côtoyer se souviennent de son écoute attentive, de sa bienveillance et de sa capacité à rassembler.

Nos pensées se tournent vers sa famille et ses proches. Nous leur adressons nos plus sincères condoléances.

Lyliane Piquion-Salomé - Présidente d'Interco' Outre-mer

Partenaires



Interco' Outre-mer
www.interco-outremer.fr
Pour toute question,
merci de contacter contact@interco-outremer.fr